

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 septembre 2023

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF6

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune, Mme Rabault et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE 5**

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« dans un délai maximal de deux ans à compter de la fin de l'année au cours de laquelle les écarts ont été constatés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés propose de ne pas s'imposer une contrainte trop forte sur les mesures de retour à la trajectoire de solde structurel.

Si les crises, celle du Covid, mais aussi celle de 2008, ont montré une chose, c'est que vouloir aller trop vite peut parfois faire plus de mal que de bien. Il appartiendra au Gouvernement et au Parlement du moment d'apprécier les mesures et le tempo appropriés, le moment venu.